



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

13.11.2014

Date de la convocation des conseillers :

13.11.2014

point de l'ordre du jour no:

10C

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 21 novembre 2014

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Codello, échevins,
Maroldt, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Bernard,
Freis, Mischo, Huss, Biltgen, Kersch, conseillers
Espen, secrétaire général

Absents: Hinterscheid, échevin, Knaff, Hildgen, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Intégration de trois parcelles dans le Domaine Public Communal

Considérant que la Ville intègre les parcelles suivantes du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal;

Considérant que cette intégration se fait pour régulariser les situations existantes, les parcelles faisant partie de la voirie publique de longue date;

Section	Lieu-dit	N°	Contenance	Nature
B de Lallange	Rue de Portland	543/3339	4,65 ares	Place, voirie
B de Lallange	Rue de Luxembourg	291/3200	1,56 ares	Place, voirie
C d'Esch/Sud	Rue St. Nicolas	1558/4712	41 centiares	Place, voirie

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
avec 15 voix oui et 1 voix non

l'intégration de trois parcelles dans le Domaine Public Communal.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 04.12.2014

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

La bourgmestre,